

Adhérer au club : les démarches santé pour votre licence

(concerne le Judo, le Juji-tsu et le Taïso – 1 seule licence pour ces 3 activités)

Bienvenu.e au club ! Pour délivrer votre licence FFJDA, il n'y a **généralement pas besoin de certificat médical** : la fédération vous demande simplement de répondre à un **questionnaire de santé**. Voici comment faire, en 3 étapes.

1 Remplissez le questionnaire de santé

- Nous vous remettons (ou vous téléchargez) le questionnaire adapté : « mineur » ou « majeur ».
- S'il s'agit de votre enfant, vous le remplissez ensemble avec lui.
- Ce questionnaire reste chez vous : il est confidentiel et ne nous est jamais transmis.
- Vous le conservez jusqu'à la fin de la saison (31 août de l'année suivante)

2 Regardez vos réponses

- Réponse « non » partout → il vous suffit de signer l'attestation jointe au questionnaire.
- Une réponse « oui » → prenez rendez-vous chez un médecin pour obtenir un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) daté de moins de 6 mois.

3 Remettez-nous le bon document

- Uniquement l'attestation signée, ou le certificat médical si vous en avez eu besoin.
- Ce document accompagne votre dossier d'inscription et votre règlement de cotisation.

Votre situation en un coup d'œil

Votre situation	Ce que vous devez fournir
Vous êtes mineur	Remplis le questionnaire santé et le conserver Fournir seulement l'attestation signée par vos parents, chaque année. Un certificat médical seulement si une réponse est « oui ».
Vous êtes majeur et prenez votre 1 ^{re} licence adulte (18 ans)	Un certificat médical (CACI*) de moins d'1 an.
Vous êtes majeur, licence déjà obtenue à 18 ans (avant 30 ans)	Le questionnaire santé + l'attestation, chaque année. Un certificat seulement si une réponse est « oui ».
Vous avez 30 ans ou plus	Un certificat médical à 30 ans puis tous les 5 ans (35, 40, 45...) Le questionnaire seul les autres années.

Cas particuliers (reprise après blessure, changement de catégorie d'âge en compétition, situation de handicap...) : contactez-nous, nous vous indiquerons la marche à suivre.

Une question ? Parlez-en simplement à votre professeur de judo.